

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

Revue Politique et Littéraire

# LE REVEIL

POLITIQUE — THEATRE — LITTERATURE — BEAUX-ARTS

VOL. 5

MONTREAL, 6 FEVRIER 1897

No. 122

## SOMMAIRE

Bouquet spirituel, *Zéphyr* — Nouvelles réformes : Abolition de la dîme, III *Nestor* — Lâchez-là, *Républicain* — Le journal de voyage de notre ex-Vice-Recteur, *Rigolo* — Respect au tricolore, *Franç* — Ça profite, *Nestor* — Le pain de Mme X....., *Huron* — Svampa, *Jean de Bonnefon* — Les rôles ecclésiastiques pour les missions sauvages — FEUILLETON : Rome (SUITE), *Emile Zola*

Les conditions d'abonnement au RÉVEIL ne sont pas les conditions ordinaires des autres journaux. Nous livrons le journal à domicile, [franco,] à raison de 25 cts par mois, payable au commencement de chaque mois. Tout ce que nous demandons au public est de voir le journal.

Les abonnements en dehors de Montréal sont payables tous les quatre mois et d'avance. Nous daresserons un numéro échantillon gratuitement à tous ceux qui en feront la demande.

## NAPOLEON Ier

Conférence Historique  
et Littéraire

AU

### MONUMENT NATIONAL

JEUDI, 11 FEVRIER PROCHAIN

PAR

### MARC SAUVALLE

SUJET DE LA CONFERENCE

NAPOLEON Ier; les généraux et les femmes  
de l'épopée impériale

Prix du billet - - - - - 50 cents

On peut se procurer des billets : A la Librairie Française de M. Hurel : 1615 Rue Notre-Dame.

A la Librairie d'occasion, 8 Rue St. Denis.

Par la poste en s'adressant : Boîte 2184, B. P. Montréal.

## BOUQUET SPIRITUEL

On sait que les autorités religieuses, à la mort de Mgr Fabre, ont décidé qu'il ne serait pas accepté de fleurs pour déposer sur son cercueil, et que les personnes disposées à manifester d'une façon matérielle leur douleur, seraient invitées à transformer l'argent qu'ils destinaient aux bouquets, couronnes, ancras, coussins ou colonnes tronquées, en messes dites pour l'âme du défunt.

A première vue on se demande ce qu'un saint homme comme notre défunt archevêque peut bien avoir besoin de messes pour sauver son âme.

Les portes célestes ne lui sont-elles pas ouvertes à deux battants ?

Il y a des gens qui s'obstinent à nous représenter la divinité sous les formes les plus vengeresses.

C'est une erreur qui peut avoir des conséquences macabres.

L'autre jour un très bon prêtre—mais naïf—causait dans une de nos bonnes vieilles familles canadiennes patriotes et exposait les dangers du libéralisme.

On était au lendemain de la mort de de Mgr Fabre.

—Voyez, disait-il à la vieille mère—une patriote, celle là—tous vos rouges, ils sont frappés de la main de Dieu et ils le méritent. Voyez Beaugrand, il est bien malade, il est mourant. Voyez Fréchette, il ne peut pas marcher. Voyez Tarte, les médecins désespèrent de lui. Tout cela parcequ'ils ont fait de la peine au Bon Dieu.

La bonne femme écoutait, l'œil vif et la lèvre moqueuse. Quand il eut fini.

—Mais, monsieur le curé, dit-elle, si c'est vrai tout ça, s'ils sont malades po u

avoir peiné le Bon Dieu, Mgr Fabre, lui, qui est mort, qu'est-ce qu'il peut donc bien lui avoir fait, lui, au Bon Dieu ?

L'histoire n'enregistrera jamais ce que dit le curé ; mais on nous assure qu'il ramassa son bréviaire et ses claques et dis parut.

Eh non, les messes en échange des fleurs ont un grand avantage.

Les messes, si elles ne servent pas aux morts, servent aux vivants.

Les messes se paient ; une couronne de messes représente un joli chèque, qui s'égrène entre des mains sacerdotales et fournit dans bien des presbytères un joli superflu avantageusement employé.

Elle est très pratique la méthode des *tributs de messes* qu'on inaugure.

Disons même qu'elle est fin-de-siècle, beaucoup trop fin-de-siècles pour certaines gens, par exemple.

La coutume d'orner de fleurs les cercueils est une des plus touchantes, des plus anciennes, des plus suaves qui ait traversé le monde.

Inutile de faire là une digression, de poser à l'érudition, la fleur est l'emblème de la vie, la fleur est le symbole de la joie et l'image de la douleur. Il y a des fleurs dans nos rires et dans nos larmes ; des boutons d'oranger à la fleur d'immortelles.

*Manibus date lilia plenis !*

Allez donc parler poésie aux hommes prosaïques qui nous gouvernent ; ce qu'il leur faut c'est du pratique.

La douleur se pèse en lingots d'or et se mesure en dollars et centins.

Mais tout le monde ne s'en laisse pas ainsi imposer.

Lorsque Mgr Fabre mourut et que Sir Donald A. Smith, haut commissaire du Canada à Londres apprit la nouvelle, il

# NOUVELLES REFORMES

## ABOLITION DE LA DIME

### III

#### LA DIVISION DES DIMES

Nous publions aujourd'hui notre troisième étude historique sur la dime

La question traitée est la suivante :

*Quelle devait être la division et l'application des dimes ?*

Un capitulaire de 801 fit des oblations et des dimes trois parts, dont l'une devait revenir à la fabrique, l'autre aux pauvres, et la troisième aux prêtres : *Tertiam partem semetipsis soli sacerdotes reservent*. Le XVII<sup>e</sup> canon du troisième concile de Tours (813) prescrit aux évêques de faire distribuer les dimes aux prêtres, aux pauvres et aux besoins de l'Église. Le XXXI<sup>e</sup> canon du sixième concile de Paris (829) leur défend de retenir le quart des oblations et des dimes, sinon pour cause d'extrême nécessité. Vers 850, Léon IV décida, sans parler du partage, que les dimes devaient être payées aux églises baptismales ; ce qui s'applique naturellement aux curés. Aucun canoniste ne conteste un certain droit sur les dimes aux évêques, qui sont dans tout leur diocèse les premiers pasteurs. Néanmoins, en France, c'était une maxime générale que le premier décimateur, le *décimateur de droit* dans la paroisse, c'était le curé. Il n'avait aucun titre à produire ; on disait, en commun adage, que son clocher lui en tenait lieu, et qu'il n'avait qu'à montrer son clocher pour établir son droit. Tout autre décimateur, sans excepter l'évêque, prétendant à la dime de quelque paroisse, devait fournir son titre ou au moins prouver une possession de quarante années. Mais, en fait, une portion fort importante des dimes étaient perçues par des évêques, des abbés, des prieurs, des chanoines réguliers ou séculiers et même par des laïques. Diverses causes plus ou moins plausibles peuvent être attribuées à la possession des moines et des chanoines. Les moines avaient défriché ou fait défricher des terres, sur lesquelles

câbla à l'un des principaux officiers de la Compagnie de la Baie d'Hudson à Montréal, pour le charger spécialement de se rendre au Palais archiépiscopal, afin d'y présenter ses condoléances et de s'occuper en même temps d'envoyer une couronne de fleurs au moins égale à la plus belle qui aurait été envoyée auparavant.

Il s'acquitta vite de la partie officielle de sa mission, puis avant de se retirer, il s'informa, pour remplir la seconde partie, des souvenirs floraux qui avaient déjà été envoyés.

—Mais, lui dit un chanoine, on n'envoie pas de fleurs ; cela a été décidé pas de fleurs, pas de fleurs !

—Je le regrette reprit l'envoyé de Sir Donald, parce que j'avais instruction d'en déposer de très belles au nom du Haut Commissaire.

—Qu'à cela ne tienne, reprit l'astucieux chanoine, vous pouvez offrir un bouquet spirituel.

—Qu'est-ce que c'est que cela ?

—C'est un substitut pour les fleurs périssables, mon cher monsieur, dit la petite soutane très câline. Voyons, combien auriez-vous mis pour un don floral ?

—J'avais instruction de dépenser 50 louis sterlings, \$250.

—Eh bien monsieur, pour ce prix-là nous pouvons vous donner un massif spirituel de mille messes à vingt-cinq cents.

—Quoi, des messes ? s'écria le bon Anglais. Pensez-vous qu'un homme comme Sir Donald Smith, va vous donner \$250 pour dire des messes ? On en rirait longtemps en Angleterre !

Et là-dessus, il se retira.

Mgr Fabre n'aura pas ces messes-là, mais il n'en avait sûrement pas besoin pour éviter de fâcheuses rencontres dans l'autre monde.

s'étaient formés des villages et même des villes ; en faisant desservir par des clercs séculiers les paroisses qui s'y étaient établies, ils avaient gardé les dîmes et donné au desservant, leur vicaire, une autre rémunération. A l'inverse, des religieux ou des chanoines avaient été fréquemment commis par les évêques à la direction des paroisses, et naturellement, ils y avaient perçu les dîmes. Lorsque, plus tard, leur monastère ou leur chapitre avait définitivement abandonné le service effectif de ces paroisses, ils avaient conservé, avec la dîme, le titre de *curés primitifs* (V. ce mot) ; et le service avait été remis à des vôtres séculiers appelés *vicaires perpétuels*. Enfin, évêques, chanoines et moines, percevant des dîmes détournées de leur destination normale, pouvaient encore prétendre les avoir acquises de donations spéciales ou de restitutions faites par des seigneurs qui les avaient usurpées. Il est vrai que, dans ce dernier cas, il eût été plus moral de transmettre la restitution aux véritables propriétaires. Malgré toutes ces justifications, il est vraisemblable que la cause principale du détournement des dîmes fut un abus d'autorité, de force ou d'influence, commis au préjudice des curés trop timides ou trop faibles pour défendre leur droit.

La division en trois parts et l'emploi des dîmes conformément à ce partage, n'étant point garantis par une sanction suffisante, ne paraissent point avoir été fidèlement observés, même dès l'origine ; ils finirent par tomber complètement en désuétude. Pour pourvoir aux plus impérieux des besoins que les dîmes étaient destinées à satisfaire, les conciles, la coutume et les ordonnances royales fixèrent les obligations des décimateurs. Le dernier état du droit sur cette matière est énoncé dans un édit d'avril 1695 et une déclaration du 2 sept. 1786 relative à la portion congrue. Les principales obligations imposées aux gros décimateurs étaient (jusqu'à concurrence du tiers de ce qu'ils percevaient, mais solidairement) : 1<sup>o</sup> les réparations du chœur des églises paroissiales, celles de la nef restant à la charge des habitants ; 2<sup>o</sup> la fourniture des calicers, ornements et livres nécessaires à la célébration du culte, mais seulement en cas d'insuf-

fisance des revenus de la fabrique ; 3<sup>o</sup> le paiement de la portion congrue aux curés et vicaires. Lorsque le tiers des dîmes ecclésiastiques se trouvait épuisé par ces dépenses, tout le reste devait être payé par les dîmes inféodées. Il était enjoint aux juges royaux de veiller à l'entretien des églises et de faire exécuter par toutes voies, même par saisie et adjudication des dîmes, les ordonnances rendues par les évêques pour la répartition des églises et l'achat des ornements.

Par suite des abus introduits dans la possession des cures et des dîmes, beaucoup d'ecclésiastiques chargés du service effectif d'une paroisse se trouvèrent privés de la dîme ou n'en conservèrent qu'une part insuffisante. Le quatrième concile général de Latran (1215) ordonna de leur assigner la portion nécessaire à leur subsistance. Telle est l'origine de ce qu'on a appelé la *portion congrue* ou part convenable aux ministres de l'autel. Mais comme le concile n'avait rien fixé, les curés primitifs et les gros décimateurs restèrent libres de régler cette portion comme bon leur semblait ou d'y imputer des revenus qui ne devaient point y entrer. Les mesures prescrites par d'autres conciles n'améliorèrent guère le sort des ecclésiastiques qu'on voulait protéger. Lorsque ceux-ci réclamaient l'exécution des canons, les curés primitifs, les décimateurs et les patrons les révoquaient, de sorte que la condition de la plus grande partie du clergé restait précaire et misérable. Un édit de 1571 fixa la portion congrue des curés à 120 livres, charges ordinaires déduites. Elle fut portée à 150, puis 200 livres par des arrêts du parlement. Une ordonnance de 1629 l'éleva à 300 livres. Mais les gros décimateurs, c.-à-d. le haut clergé, réclamèrent et obtinrent les déclarations du 17 août 1632 et du 18 décembre 1634 réduisant la portion à 250, puis à 200 livres. Ces déclarations n'ayant été enregistrées que par jussion, le grand Conseil seul tint compte ; les parlements, sans y avoir égard, condamnèrent les décimateurs à donner 300 livres aux curés. Une déclaration du mois de janv. 1686, enregistrée le 11 févr., obligea les décimateurs à payer aux curés et aux vicaires perpétuels 300 livres, et ce outre les offrandes, honoraires et droits casuels payés tant pour fondations que

pour autres causes, ensemble les dixmes novales sur les terres qui seraient défrichées que les curés ou vicaires perpétuels auraient fait l'option de la portion congrue, en remplacement du revenu de leur cure ou vicairie. Les vicaires ordinaires devaient recevoir 150 livres. Profitant de la faculté qui leur avait été accordée, beaucoup de curés abandonnèrent les revenus de leur cure et optèrent pour la portion congrue. L'assemblée du clergé, réunie à Saint-Germain en Laye, se plaignit et obtint la déclaration du 30 juin 1690 enjoignant, d'une part, aux curés et aux vicaires perpétuels de continuer la jouissance des fonds, domaines et portions de dixmes qu'ils possédaient antérieurement, en déduction de la somme de 300 livres due pour portion congrue, et permettant, d'autre part, aux décimateurs de se décharger de la portion congrue en abandonnant toutes les dimes qu'ils percevaient dans la paroisse. Un édit enregistré le 13 mai 1768 fixa la congrue des curés et vicaires perpétuels à vingt-sept septiers de blé, mesure de Paris, évalués 500 livres, et celle des vicaires à dix septiers, évalués 200 livres ; mais il compensa cette augmentation en abolissant le nom et l'application des dimes novales, dont il fit, avec les dimes anciennes, une espèce unique qui appartenait aux décimateurs. Enfin, une déclaration du 2 sept. 1786 éleva à 700 livres la congrue des curés et des vicaires perpétuels et à 350 livres celle des vicaires. La mince rétribution des prêtres réduits à la portion congrue fut fixée à 50, puis à 60, et finalement à 70 livres pour le paiement des décimes et autres impôts du clergé.

La semaine prochaine nous interrompons cette étude historique, pour raconter l'entretien des contribuables de St. Isidore, comté de Laprairie, avec les autorités épiscopales pour régler la question des dîmes de foin.

NESTOR.

#### FACHEUSES INFLUENCES

Quand on est dans les affaires, il faut veiller particulièrement sur sa santé. Aux premiers symptômes de rhume, de toux ou de bronchite, quelques doses de **BAUME RHUMAL** suffiront pour enrayer le mal et amener la guérison.

## LACHEZ-LA !

Nous avons reçu trop tard pour la publication dans notre dernier numéro, une correspondance émanant d'un inconnu, d'un compatriote de la mère patrie, d'un Français d'esprit à coup sûr qui flagelle si justement un de nos travers sociaux, que nous considérons comme un devoir d'en donner connaissance à nos lecteurs, dût la date en paraître tardive.

Voici cette lettre :

“ Montréal, 28 janvier 1897.

“ Monsieur le rédacteur-en-chef du journal

LE RÉVEIL.

“ Monsieur,

“ Je suis un Français qui passe et n'a aucune velléité de rester au Canada. Mais dites-moi donc un peu quelle manie ont vos hommes d'Etat, ou censés l'être, vos évêques, archevêques, etc., etc., de s'occuper tant de ma belle patrie ?

—“ Pas un discours n'est prononcé, pas une chronique n'est écrite sans que je n'y trouve le nom de mon pays mêlé à toute votre cuisine. Un Monsieur Nautel d'abord incongrûment en parle dans un discours où il manquait autre chose encore que de l'esprit et du français, puis un Monsieur Tardivel dans une chronique que je soupçonne fort d'être le produit d'un simple démarquage—No du 23 janvier—après avoir venimeusement bavé sur une gloire du théâtre, fait allusion à un de nos généraux les plus estimés qu'irrévérencieusement il appelle “ le lourd Sausier.”

“ Ensuite, et pour lui je le regrette infiniment, Mgr Langevin daigna, dimanche dernier, avoir la “ bienveillante condescendance ” de s'apitoyer sur la France et trouver — ô charité ! — que les malheurs—ceux de 1870 évidemment—qu'elle a si noblement supportés et presque effacés, avaient été mérités et que, etc., etc., voir le sermon.

—“ J'aurais voulu qu'une voix plus autorisée que la mienne vînt, une fois pour toutes, mettre le holà à ce débordement de rhétorique injurieuse, rappeler ces messieurs à quelque pudeur

pour leur origine et les inviter à chercher désormais ailleurs les exemples démonstratifs qu'exige leur éloquence de Séminaire, car il m'est pénible vraiment de voir les Canadiens-Français ne point apporter dans leurs jugements envers l'ancienne mère-patrie le tact, je ne dirai pas la bienveillance, dont font preuve les Anglais—qui ne sont pas Canadiens-Anglais eux, mais simplement Anglais — lorsqu'ils ont occasion d'affirmer leurs sentiments envers l'Angleterre. Je regrette d'être si péniblement impressionné par les appréciations erronnées qu'à plaisir, une certaine presse affecte de colporter lorsqu'elle juge à propos de faire allusion à mon pays et je me permettrai de faire respectueusement observer à Monseigneur Langevin que la France qui fut châtiée fût la France royaliste et bonapartiste, la France du droit divin s'il vous plait, celle qui avait eu l'insigne naïveté de débarquer une division en Syrie pour secourir et protéger les Maronites chrétiens persécutés, celle qui envoyait mourir en Chine des milliers de ses enfants pour la sauvegarde de ses missions, celle encore qui était à Rome avec un corps d'armée afin d'y maintenir le pouvoir temporel du pape, ce dont le Ciel toujours juste, n'est-ce pas, Monseigneur ? la récompensa par ce que vous appelez les malheurs de 1870, c'est-à-dire un pays dévasté, des milliers de vies sacrifiées, deux provinces perdues, des millions engloutis et, dominant tout, un trône s'effondrant dans la boue et dans le sang.

« Certainement, Monseigneur, pour tout cela la France fut punie, mais n'ayez crainte, la leçon a servi et nous ne sommes point prêts à recommencer.

« Je terminerai cette épître qu'il me coûte extrêmement d'écrire en vous disant à tous :

« Soyez, mon Dieu ! ce qu'il vous plaira ; Canadiens, Anglais, peu nous chaut, mais restez au moins polis et décents envers un pays dont vous parlez la langue, pilliez les idées, volez les auteurs et dont vous aimez encore, l'orgueil étant en jeu, de vous réclamer. Professez envers lui la plus complète indifférence si vous voulez, mais conservez à son égard la politesse qu'on se doit entre neutres et gens bien élevés, surtout évitez de réveiller de douloureux souvenirs, d'insulter

à des malheurs noblement supportés et glorieusement réparés, malheurs que lui apporta, souvenez-vous en, Monseigneur, une monarchie DE DROIT DIVIN.”

UN FRANÇAIS.

La leçon servira-t-elle une bonne fois ?

REPUBLICAIN.

## LE JOURNAL DE VOYAGE

DE  
NOTRE EX - VICE - RECTEUR

Notre excellent Ex-V.-R. U. L., M. ce bon vieux copain qui nous réjouit aux heures tristes, vient de pondre un nouveau chef-d'œuvre qui laisse loin derrière lui les monuments précédents.

Proulx, puisqu'il faut l'appeler par son nom, vient de confier à l'imprimerie les secrets de son âme balottante sur les océans.

Il nous initie à ses pensées intimes entre Gênes et New-York.

Les avis diffèrent sur le compte de ces lignes étonnantes.

Le *Monde* s'est fâché et a même été brutal pour ce cher vice-recteur.

Voici ce qu'a dit ce journal :

HUMILIANT !

« M. l'abbé Proulx a cru devoir publier la relation de son voyage de retour. Tous les amis du Canada français le regretteront sincèrement, car une telle élucubration est de nature à faire de nous la risée de tous les étrangers qui ont une légère teinte de littérature française. La prose est bien la même que celle des fameux dix volumes de rapports publiés secrètement et communiqués l'année dernière seulement aux gouverneurs et administrateurs de l'Université. On y trouve la même abondance de fadaïses dans le même style aussi plat qu'incorrect. Mais que dire des vers qui se sont mis dans cette prose !

Il y a une certaine plainte sur la mort de Mgr Fabre, en comparaison de laquelle celle du Juif-Errant est un chef d'œuvre littéraire. Il est profondément humiliant de penser que l'auteur

de pareils écrits a été longtemps à la tête de l'enseignement supérieur, à Montréal."

Le *Monde* a tort d'être si impitoyable. L'abbé Proulx est drôle, il est amusant, pourquoi lui demandez-vous donc d'être sérieux ?

Nous avons mis en main le travail de ce brave fumiste ; nous avons confié à des amis le soin de disséquer les beautés de l'œuvre.

Un de nos amis a pris les vers, un autre a pris la prose et nous allons divertir quelque temps nos lecteurs.

Foin des choses sérieuses !

Tout à la joie !

Samedi prochain nous donnerons la première tranche.

RIGOLO.

## RESPECT AU TRICOLERE

Le drapeau tricolore fait partie intégrante du patrimoine canadien ; il est le signe distinctif de notre nationalité, son emblème, son étendard.

Lorsque feu le sénateur Trudel arbora le fleur de lys, il fit rire de lui.

Cependant quelques associations ou congrégations, cela se ressemble tant dans notre pays, ont blasonné le tricolore d'emblèmes religieux assez hétéroclites sur tel champ.

Nous avons essayé de protester contre cette innovation de mauvais goût, mais on nous a brutalement rabroué en nous traitant d'athée et d'anti-chrétien.

Nous avons attendu notre revanche et la voici sous forme d'une dépêche de Paris qui prouve que si nous n'avons pas eu avec nous les *p'tits minceaux* de Montréal, nous aurions au moins de notre côté le Pape !

Voici le texte de cette dépêche qu'un

journal très indépendant, la *Presse*, vient de publier :

" Léon XIII vient d'adresser au cardinal Richard, archevêque de Paris, une très belle lettre apostolique à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la basilique du Sacré-Cœur, à Montmartre. Ce document, qui est une sorte de lettre aux Français, témoigne encore une fois de la grande sollicitude du Saint-Père pour la France. Elle est pleine de conseils et de sages recommandations.

" On blâme au Vatican l'intention d'un certain groupe de jeunes geus catholiques mal avisés d'arborer, à l'occasion de ces fêtes, le drapeau tricolore avec l'image du Sacré-Cœur. Le Vatican est d'avis que le drapeau national doit être en dehors et au-dessus des luttes de parti, et regretterait fort que cette initiative pût donner un jour l'idée aux francs-maçons d'appliquer sur le drapeau national les emblèmes maçonniques."

Nous nous garderons bien de déflorer pareille leçon d'aucun commentaire.

FRANC.

## ÇA PROFITE

Depuis les difficultés qui sont survenues personnellement entre notre directeur et le secrétaire de la rédaction de la *Minerve*, tout semble aplani.

La *Minerve* a cité en entier notre article " Excommunications " sans mentionner le nom du RÉVEIL.

Le *Monde Illustré* a commenté notre reproduction de l'article de Clémenceau, " Le pain de Mme X," et a cité les remarques qui l'accompagnaient sans que le nom du RÉVEIL soit même entreaperçu.

Tout cela prouve qu'avec un peu de bonne volonté, il est facile de s'entendre et d'éviter de vilains froissements et de regrettables algarades qui sont loin d'intéresser le public et qui, en somme ne prouvent rien.

NESTOR.

## Le Pain de Mme X...

Nos lecteurs ont présent à l'esprit l'article que nous avons publié dernièrement sous ce titre.

Le *Monde Illustré* y consacre les réflexions suivantes :

### LE PAIN

*Humblement dédié à M. G. Clémenceau, France*

Sous le titre : "Une leçon sanglante," une publication périodique de Montréal, 25 décembre dernier, publiait un article du *Journal de Paris*, signé G. Clémenceau. Cette exécution sanglante, comme l'appelle la revue qui la reproduit, a été faite au sujet de l'incident suivant : A la fête des Castellane, donnée l'été dernier, au Bois de Boulogne, Mme X... (qui est une Canadienne), trouvant le gazon humide, demanda un tabouret. Les habitués ne purent en trouver. Alors Mme X... saisit une miche de pain et s'en fit un tabouret.

¶

Nous comprenons tous l'indignité de l'action qui a révolté la plupart des personnes présentes, et la leçon de M. Clémenceau était méritée.

Si donc je désire protester aujourd'hui, ce n'est ni pour excuser l'action, ni pour blâmer la leçon, mais pour dire que, si notre ex-compatriote a mal fait, le Canada n'en est pas responsable.

"Donnez-nous aujourd'hui notre pain..."

"Depuis près de dix-neuf cents ans cette admirable prière enseignée par la bouche divine du dispensateur de tous biens et transmise à toutes les générations, les habitants du Nouveau Monde, grands et petits, pauvres et riches la répètent chaque jour, dans toutes nos demeures. Qu'il soit de seigle ou de pur froment, blanc ou noir, nous respectons le pain qui soutient, fortifie et donne la vie à tous. A nous aussi, habitants des froides régions du Canada, nos mères nous répètent sans cesse : "Ne gaspillez pas le pain dont souvent le pauvre, mourant de faim, mendie un morceau qui lui donnera la vie, et dont l'orphelin maintes fois est privé. Il ne faut pas gaspiller le pain, même les miettes qui tombent de nos tables doivent être mises à profit, et

nous les jetons enfants, aux oiseaux qui visitent nos demeures.

"Vous êtes heureux, monsieur, de dire que Mme X... n'est pas française et vous avez raison peut-être de vous réjouir de cette circonstance. Hélas ! Je ne puis comme vous, penser que "cette femme sacrilège est une étrangère." C'est pourquoi je prends aujourd'hui la plume, sinon pour répudier comme nôtre cette femme dont, dans vos salons aristocratiques, on reçoit la rusticité parce que les millions d'un vieux riche l'ont dorée, du moins pour dire publiquement et à tous : ce n'est pas l'éducation que nous recevons ici, ce ne sont pas les principes enseignés à Mme X... qui sont responsables de cet écart de votre hôte. Fût-elle restée dans notre pays de neige et de frimas, jamais la pensée de fouler aux pieds le pain dont on lui avait appris à respecter la sainteté ne lui serait venue, même si elle fût devenue riche parmi nous. Vous avez gâté celle à qui vous donnez l'hospitalité et c'est chez vous, parmi ceux qui, rendant hommage à la fortune, n'ont pas su distinguer les misères qu'elle avait recouvertes.

"Je voudrais voir une plume plus habile que la mienne, protester au nom de la femme canadienne, de cette "outrageuse insolence" de Mme X..., qui est canadienne, Moi aussi, je suis canadienne-française. et c'est au nom de toutes mes compatriotes, que je dis hautement : pas une d'entre nous n'est ignorante du respect dû au pain. Mme X... a, sans réfléchir, commis une faute grave, je veux bien le dire avec vous, mais ce n'était pas la femme, ce n'était pas la Canadienne qui foulait ainsi aux pieds une chose sacrée pour tous, mais un être qui, après avoir fait fi de bien des choses saintes et sacrées et avoir été absoute chez vous, quand elle ne l'est pas ici, même dans nos demeures aristocratiques, a cru pouvoir faire impunément un pas de plus sans qu'on lui crie : halte-là ! tu n'iras pas plus loin. Les enfants gâtés, voyez-vous, se croient tout permis et sont d'autant plus audacieux qu'on leur a pardonné davantage.

"Si j'ai osé écrire les quelques lignes qui précèdent, c'est que je sentais en moi frémir je ne sais quel instinct de révolte contre l'idée que

l'on pourrait avoir de nous, si on allait, (ne serait-ce qu'une seule personne), croire que c'est parce que Mme X... n'est pas française, qu'elle a commis l'acte qui vous révolte, ou bien que nos pieds déshabités des neiges du Nouveau Monde pourraient, pour éviter un rhume, devenir sacrilèges — Pardon de cette audace, pardon surtout d'avoir si peu éloquemment plaidé la cause que je me proposais de défendre.

BLUET.

Eh bien, voilà une belle et bonne indignation qui nous reconforte et qui fait du bien au cœur. Dans notre veulerie ordinaire, ces rudes coups de fouet cinglant à droite et à gauche rehaussent les esprits.

La réponse de *Bluet* n'est pas pas une bluette, tudien ! et Clémenceau va voir que les cœurs ne sont pas tous gelés au Canada, si les petits petons redoutent terriblement la froidure.

Nous n'osons pas répondre pour le maître, mais comme il se peut qu'il passe aussi dédaigneux de la riposte qu'il le demeurera de l'attaque, nous allons dire un mot, un seul, un tout petit mot.

*Bluet* ne craint pas de dire, que ce ne sont pas les principes enseignés ici qui ont provoqué la faute qu'elle déplore comme nous ; elle affirme que ce n'est pas l'éducation donnée ici qui a pu enfanter ce scandale.

Hélas non.

C'est bien l'absence de principes et la pénurie d'éducation qui causent tout le mal ; c'est l'irréparable absence de semence forte qui ouvre ces terres vierges aux germes les plus malsains.

Si la terre est bien ensemencée, le bon grain étouffe l'ivraie qui périt pour former de sa cauche putréfiée une base vivifiante pour de bonnes et solides récoltes ; sinon, non.

Hélas aussi, innocente *Bluet*, ne criions pas trop haut, que Madame X ne rece-

vrait pas d'hospitalité à Montréal, qui sait tous ceux qui ont accepté la sienne à Paris ?

HURON.

## Jésuite Fin-de-Siècle

### ACCIDENT DE TANDEM

Un grave accident s'est produit dernièrement au vélodrome du Véloce-club brestois. Vers quatre heures, M. Hyacinthe Le Caer et l'abbé Leroy, aumônier des jésuites, montés sur un tandem, pédalaient sur la piste quand, au moment où ils allaient prendre leur emballement, la fourche de leur machine se brisa. Tous deux furent violemment précipités à terre.

Dans sa chute M. Le Caer s'est fait de multiples blessures à la tête ; la face est tuméfiée, l'œil droit abimé et le menton fendu. Quand on l'a relevé il était sans connaissance.

L'abbé Leroy n'avait que de légères contusions à la face.

Après avoir reçu les premiers soins au vélodrome, M. Le Caer a été transporté en voiture à son domicile où le docteur Tilleman, mandé en toute hâte, lui a cousu le menton.

Cet accident a produit une triste émotion ici où M. Le Caer, qui a pris part à de nombreuses courses, est très connu et très estimé.

S'il faut en croire les *Grandes Nouvelles ou les Mystères de la Salette*, dont une nouvelle édition, revue et corrigée, vient de paraître, l'avenir n'est pas tout rose pour la bonne ville de Paris. Voici les prophéties pour l'an 1902 : " En 1902, nous dit l'auteur, Satan conquerra presque toute l'Espagne. Dans le courant de la même année, on verra la Belgique abandonner ses croyances religieuses ; la France sera mise à feu et à sang et Paris détruit par les anarchistes. Après les jours de la nouvelle révolution française, après la destruction de Paris, un guerrier français venu de l'étranger sera sacré roi de France par un évêque français. Les catholiques se lèveront en masse contre leurs oppresseurs ; la France reviendra à la religion de ses pères et prescrira des lois catholiques à toutes les autres nations." Le prophète auteur de ces pronostics pessimistes s'appelle Monsignor comte Zola, évêque de Ilecce et d'Ugento, qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme, l'auteur de *Lourdes* et de *Rome*.

# SVAMPA

Là où les pierres courbent le plus pieusement leurs arcs puissants sous l'écrasement de l'idée d'un Dieu, dans les églises romanes, on voit que l'image sainte entre les saintes, la statue vénérée parmi les vénérées, n'est jamais en pleine lumière sous le jour précieux d'un vitrail ou au milieu du maître-autel. Elle cache le bois noir, dont elle fut faite, elle éteint les ors et les rubis, dont elle est parée, dans la profondeur d'une crypte sombre. Elle est ainsi mystérieuse et semble puissante davantage.

De même, dans le Sacré-Collège, l'homme vers qui vont les yeux étonnés des catholiques n'est pas au Vatican, dans le crépuscule lunaire d'un pontificat finissant. Il vit au fond d'un archevêché italien, parmi les ombres d'une ville qui fut grande, mais qui n'a plus que la grandeur triste de la Mort : l'archevêque de Boïogne, cardinal Svampa, est, au tournant de cette année, malgré lui, le Premier de l'Église.

La providence, sœur pieuse du hasard impie, a fait de cet obscur théologien un cardinal superbe et il n'a pas encore quarante-cinq ans. Il faut le voir dans la majesté massive de sa cathédrale ou dans la sévérité nue de son palais : son beau crâne sans cheveux renvoie, quand il n'est pas couvert de la mitre, la lumière des flammes allumées sur l'autel au-dessus de sa tête. La volonté est tracée en caractères mystérieux sur le couvercle de ce cerveau. Elle se révèle par l'éclair aigu des yeux et encor, cet éclair, le prêtre sait l'éteindre quand on le regarde, tel le veilleur soufle son flambeau quand il ne veut pas être reconnu.

La ligne rouge et large, qui ferme les lèvres, se rétrécit par l'habitude de tenir la bouche close dans les méditations austères ; les aïeuses du nez se creusent au lieu de s'épanouir, immobiles quand elles voudraient frémir. Les yeux grands comme un horizon de mer orageuse se renfoncent sous les arcades sourcilières et semblent remonter vers le front pour cacher leur flamme.

Les mains sont devenues aristocratiques par la blancheur mate et l'opale irisé des ongles. Mais la longueur des doigts, les gonflements et les

torsades bleues des veines leur donnent l'aspect de griffes fabuleuses, comme les anciens en attribuaient à certaines chimères au séduisant visage.

Il ne faut pas voir longtemps le cardinal Svampa pour comprendre que l'homme qu'il paraît être n'est pas l'homme qu'il fut ou qu'il sera.

Simple prêtre, professeur disert et érudit, il lançait ses traits fins comme des barbes de plume. Au bout de chaque phrase, il plaçait sur ses lèvres la pointe de sa langue et semblait lécher des idées.

Même à ses humbles débuts dans les chaires romaines, il laissait deviner un être prêt à s'enfoncer dans la vie comme les mineurs s'enfoncent sous la terre. Il a tenu ce qu'il avait promis et le cardinal ne fait pas faillite aux espérances données par le professeur. Mais depuis qu'il est archevêque, il s'efforce de détruire sa réputation de prélat spirituel. Il ne nuance sa conduite d'aucune de ces manières originales qu'affectent les hommes arrivés vite. Il veut prouver que la simplicité est l'art le plus compliqué du monde et qu'il en possède le secret, avec la pratique.

Il est naturellement bon et d'une charité infinie. S'il a un coadjuteur pour son administration, il ne souffre dans la distribution de ses aumônes aucun intermédiaire. Il donne beaucoup et tout par lui-même. La visite des pauvres est la seule distraction à ses travaux, avec quelques excursions sans appareil dans les maisons ouvrières, les ateliers ou les fabriques, pour y porter la parole de conciliation et de paix.

Il remplit ses devoirs de prêtre et ses fonctions d'archevêque avec une exacte sobriété, avec une convenance suprême et sans ce mysticisme fleuri de gestes, que certains Italiens ont mis à la mode.

Son clergé, le plus intelligent de l'Italie, a cherché si le maître n'avait pas quelque ambition suprême. Devant cette vie régulière, l'en-tourage a fini par abandonner toute curiosité comme on replace sur les rayons élevés d'une bibliothèque les manuscrits rares qu'il est difficile et long de déchiffrer,

Le cardinal semble avoir accepté avec la rési-

gnation du bonheur la vie monotone de la province où sommeille son ardeur, telle une eau dormante sous les nénuphars.

Il ne va vers Rome qu'à la dernière extrémité et quand la volonté du pape lui en fait un devoir. Il est plus respectueux qu'empressé vis-à-vis du pontife et ne demande rien, pas même le souvenir, aux amis nombreux que lui fit son charme dans la Ville Eternelle.

Les motifs de cette réserve sont-ils des motifs de raison, de conscience, de tempérament ou de goût ? Nul ne le sait. Les flambeaux qui, d'ordinaire, jettent leur lumière sur la vie, ne sont plus allumés par l'archevêque de Bologne. Il ne leur permet pas de jeter une lueur sur l'avenir.

Il aime l'histoire, parce que l'histoire c'est le mystère à éclaircir, le voile à relever, le passé à élargir. Mais il s'efforce de paraître ignorer le nom même de la politique et ses agitations sous les voûtes des temples.

Il a élevé sur ce sujet le silence jusqu'à la hauteur de la plus magnifique et de la plus difficile éloquence : on croirait voir un muet qui monte la garde le long de ses pensées.

Dans la haute aristocratie de l'Eglise, la plus alignée qui soit au monde, où chacun s'efforce à plonger dans la vie de tous, le cardinal Svampa reste le sphinx. Il a le charme de l'inconnue non dégagee du brouillard rouge de la pourpre.

Sa politesse, autrefois attirante et enveloppante, devient chaque jour plus froide : elle est une conséquence de cette attitude que l'homme heureux garde avec tous, non pour les autres mais pour se faire honneur.

L'opinion de ce cardinal sur la question romaine, sur la politique demi-républicaine de Léon XII, sur le rôle de l'Eglise en face du socialisme, personne ne la connaît. Il la cache sous des formules de respect et d'admiration lorsqu'on parle devant lui du règne actuel. Les événements les plus graves se détachent du Temps autour de lui ; il les regarde tomber avec un regard de prêtre occupé aux choses de l'Eternité.

Il ne connaît ni la France, ni l'Europe, et ne les connaîtra sans doute jamais, puisqu'un cardinal italien viole l'étiquette en se déplaçant.

Il ignore cette éducation grandiose et terrible des voyages, qui apprend aux hommes les ma-

nières nouvelles de respirer et de voir. Il parle volontiers de son désir de connaître Paris, un jour :

— Je voudrais faire ce voyage, dit-il, pour prier dans vos illustres sanctuaires, dans ceux du Sacré-Cœur surtout.

Les hommes nouveaux, les institutions osées ne l'effrayent pas. On l'a entendu s'exprimer avec sympathie sur les œuvres du cardinal Gibbons. Ses grands yeux d'Italien ironique se tournent sans frayer vers l'Amérique, où a germé une Eglise lourde de grains pour la moisson prochaine. Il ne sent peut-être aucune curiosité, et il pense que la pénétration de l'esprit suffit à percer les distances.

Le malheur d'Antouelli fut de croire que les murailles de Rome faisaient aussi les bornes du monde : le cardinal Svampa s'imaginerait-il que les murs du Vatican sont assez vastes pour contenir les mondes errants ? S'il a cette conviction, c'est une faiblesse ; s'il paraît seulement l'avoir, c'est une habileté.

Avec cela, l'archevêque de Bologne reste persuadé que le calme et la dignité de la vie sont les grandes avenues ouvertes sur le succès. Il a contre les hommes la méfiance la plus italienne, et il demeura fort effrayé l'an dernier, quand une plaisanterie de Léon XIII jeta son nom aux quatre vents de la publicité. Il sait que l'actualité, souveraine capricieuse, saisit les hommes nouveaux pour ne plus les abandonner qu'après les avoir campés sur le piédestal de pierre, ou les avoir brisés au pied du socle dur.

JEAN DE BONNEFON.

Une HAUSSE considérable est imminente sur les actions des MINES D'OR de la Colombie Anglaise. M. Queneau, courtier en mines, 207 New-York Life B'l'd'g, conseille aux lecteurs du RÉVEIL de prendre position actuellement sur ces valeurs ; c'est le moment d'acheter.

#### JEUNES ET VIEUX

Feront usage du **BAUME RHUMAL** dans tous les cas de rhume, toux, coqueluche ou bronchite. Ce remède français n'a pas de rival sous le rapport de l'efficacité.

## LES RAFLES ECCLESIASTIQUES

POUR LES MISSIONS SAUVAGES. — RECEL ET EVANGELISATION.

Le *Herald* a publié le récit suivant :

“ Le mystère qui enveloppait ce remarquable vol avec effraction, commis il y a environ trois ans, dans l'établissement du bijoutier Cochenhaler, rue St. Jacques, s'est éclaircie par la confession de John Kiernan, gardien de la rue St. Jacques.

“ Kiernan raconte de plus, de quelle manière il a disposé des précieuses marchandises volées, et voici la version qu'en donne le *Herald*.

“ Le magasin était assuré à la Dominion Guarantee Burglary Co., et M. Grose et ses employés n'ont rien épargné pour dévoiler le mystère qui enveloppait ce vol—mystère dont le flair de nos détectives n'a jamais pu percer le voile. Leurs recherches demeurèrent infructueuses.

“ Cependant, la compagnie d'assurance contre les vols dut rembourser M. Cochenhaler des pertes qu'il avait subies.

“ John Kiernan était avantagement connu des hommes d'affaires de la rue St. Jacques. Son devoir était de les protéger comme gardien, et nous verrons plus loin comment il a abusé de leur confiance.

Il y a environ deux semaines il fut arrêté sous accusation de récel (il ne s'agit pas ici de l'affaire Cochenhaler), et il fut envoyé en prison, en attendant son procès qui aura lieu au assises, de mars prochain.

En faisant des recherches dans sa maison, on a trouvé une quantité considérable de petits bijoux et sa femme a alors raconté qu'elle soupçonnait son mari d'avoir commis un vol, vu qu'il avait fait plusieurs présents de bijoux aux membres de sa famille et quelques citoyens de St. de Lazare.

Les détectives se rendirent à cet endroit, et se firent remettre les objets que Kiernan avait donnés à certains parents et amis.

Une enquête révéla que ces objets appartenaient à M. Cochenhaler et on vit venir Kiernan. Il refusa de répondre pendant longtemps, mais enfin il s'avoua l'auteur du vol de ces marchandises, lesquelles représentent une valeur de trois mille dollars.

Cependant, le mystère n'était pas encore complètement dévoilé. On n'avait pu réussir à découvrir où avait été déposée la plus grande partie de bijoux volés. Mais, à force d'instances auprès de Kiernan, on lui fit déclarer qu'il y a environ un

an, la pointe du remords lui pesant sur la conscience, il alla s'ouvrir au R. P. Sorin, P. S. S., de l'église Notre-Dame. S'étant approché du confessionnal, il déclara sa faute au Père Sorin, lui fit connaître la date du vol et la quantité de bijoux qu'il avait volés, ainsi que le nom de sa victime.

Kiernan raconte alors que le R. P. Sorin lui a conseillé de rendre à M. Cochenhaler les objets qu'il lui a volés.

“ Je lui ai alors appris, continua-t-il, que la maison Cochenhaler était assurée et qu'elle avait touché le montant de ses pertes. Le prêtre m'a suggéré, en apprenant cela, de consacrer les bijoux volés à des œuvres de charité, et, en conséquence, dans le cours de l'an dernier, ils ont été raffles en différents temps, à Montréal, au profit des missions sauvages.

“ C'est tout ce que Kiernan a admis, mais on dit qu'un individu, qui était récemment employé dans un établissement voisin à celui de Cochenhaler, aurait favorisé le vol et serait probablement mis en état d'arrestation.

Il y a quelques jours, le détective Campeau s'est rendu auprès du R. P. Sorin et lui a demandé si la version de Kiernan était vraie. Le R. P. Sorin répondit que substantiellement cette version est vraie, mais il dit ne pas se rappeler que Kiernan lui ait mentionné le nom de M. Cochenhaler, bien qu'il se souvienne que son pénitent lui a appris que la Dominion Burglary Guarantee Co., avait remboursé M. Cochenhaler. Le Père Sorin admet aussi que Kiernan lui a remis dans un sac, il y a environ un an, les bijoux volés ; que Kiernan lui disait alors que sa conscience était beaucoup troublée et qu'il désirait se débarrasser de ces marchandises. Le R. P. Sorin dit que Kiernan a suivi son conseil en lui remettant les bijoux.

La compagnie d'assurance Dominion Burglary aura prochainement une assemblée et il est très probable qu'elle prendra les mesures nécessaires pour se faire rembourser des bijoux qui ont été raffles au profit des œuvres de charité.

Le R. P. Sorin, interrogé ce matin, à ce sujet, a répondu très brièvement :

“ Je n'ai pas à vous répondre, dit-il, et peu m'importe ce que publieront les journaux. Laissez-moi d'abord aller prendre mon dîner.

Les documents fournis par le *Herald* dont l'air réalisme tellement monstrueux que nous préférons encore douter de leur authenticité.

Attendons.

CHERCHEUR.

FEUILLETON

**ROMIE**

PAR

EMILE ZOLA

X

Dès le lendemain, Pierre, dont l'unique pensée était d'en finir, voulut se mettre en campagne. Mais une incertitude l'avait pris : chez qui frapper d'abord, par quel personnage commencer ses visites, s'il désirait éviter toute faute, dans un monde qu'il sentait si compliqué et si vaniteux ? Et, comme, en ouvrant sa porte, il eut la chance d'apercevoir dans le corridor don Vigilio, le secrétaire du cardinal, il le pria d'entrer un instant chez lui.

—Vous allez me rendre un service, monsieur l'abbé. Je me confie à vous, j'ai besoin d'un conseil.

Il le sentait très renseigné, mêlé à tout, dans sa discrétion outrée et peureuse, ce petit homme maigre, au teint de safran, qui tremblait toujours la fièvre, et qui, jusque-là, avait paru le fuir, sans doute pour échapper au danger de se compromettre. Cependant, depuis quelque temps déjà, il se montrait moins sauvage, ses yeux noirs flambaient lorsqu'il rencontrait son voisin, comme s'il était pris lui-même de l'impatience dont celui-ci devait brûler, à être immobilisé de la sorte, durant des journées si longues. Aussi n'essaya-t-il pas d'éviter l'entretien.

—Je vous demande pardon, reprit Pierre, de vous faire entrer dans cette pièce en désordre. Ce matin, j'ai encore reçu de Paris du linge et des vêtements d'hiver.... Imaginez-vous que j'étais venu avec une petite valise, pour quinze jours, et voilà bientôt trois mois que je suis ici, sans être plus avancé que le matin de mon arrivée.

Don Vigilio eut un léger hochement de tête.

—Oui, oui, je sais.

Alors, Pierre lui expliqua que monsignor Nani lui ayant fait dire par la contessina d'agir, de voir tout le monde, pour défendre son livre, il était fort embarrassé, ignorant dans quel ordre régler ses visites, d'une façon utile. Par exemple devait-il avant tout aller voir monsignor Fornaro, le prélat consultant chargé du rapport sur son livre, dont on lui avait dit le nom ?

—Ah ! s'écria don Vigilio frémissant, monsi-

gnor Nani est allé jusque là, il vous a livré le nom.... Ah ! c'est plus extraordinaire encore que je ne croyais !

Et, s'oubliant, s'abandonnant à sa passion :

—Non, non ! ne commencez pas par monsignor Fornaro. Allez d'abord rendre une visite très humble au p.éfet de la congrégation de l'Index, à Son Eminence le cardinal Sanguinetti, parce qu'il ne vous pardonnerait pas d'avoir porté à un autre votre premier hommage, s'il le savait un jour.....

Il s'arrêta, il ajouta à voix plus basse, dans un petit frisson de sa fièvre.

—Et il le saurait, tout se sait.

Puis, comme s'il eût cédé à une brusque vailance de sympathie, il prit les deux mains du jeune prêtre étranger.

—Mon cher monsieur Froment, je vous jure que je serais très heureux de vous être bon à quelque chose, parce que vous êtes une âme simple et que vous finissez par me faire de la peine.... Mais il ne faut pas me demander l'impossible. Si vous saviez, si je vous confiais tous les périls qui nous entourent !.... Pourtant, je crois pouvoir vous dire encore aujourd'hui de ne compter en aucune façon sur mon maître, Son Eminence le cardinal Boccanera. A plusieurs reprises, devant moi, il a désapprouvé absolument votre livre.... Seulement, celui-là est un saint, un grand honnête homme et s'il ne vous défend pas, il ne vous attaquera pas, il restera neutre, par égard pour sa nièce, la contessina, qu'il adore et qui vous protège.... Quand vous le verrez ne plaidez donc pas votre cause, cela ne servirait à rien et pourrait l'irriter.

Pierre ne fut pas trop chagrin de la confidence, car il avait compris, dès sa première entrevue avec le cardinal, et dans les rares visites qu'il lui avait rendues depuis, respectueusement, qu'il n'aurait jamais en lui qu'un adversaire.

—Je le verrai donc, dit-il, pour le remercier de sa neutralité.

Mais don Vigilio fut repris de toutes ses terreurs.

—Non, non ! ne faites pas cela, il comprendrait que j'ai parlé, et quel désastre ! ma situation serait compromise... Je n'ai rien dit, je n'ai rien dit ! Voyez d'abord les cardinaux, tous les cardinaux. Mettons, n'est-ce pas ? que je n'ai rien dit autre chose.

Et, ce jour-là, il ne voulut pas causer davantage, il quitta la pièce, frissonnant, en fouillant à droite et à gauche le corridor, de ses yeux de flamme, pleins d'inquiétude.

Tout de suite, Pierre sortit pour se rendre

chez le cardinal Sanguinetti. Il était dix heures. il avait quelque chance de le trouver. Le cardinal habitait, à côté de l'église de Saint Louis des Français, dans une rue noire et étroite, le premier étage d'un petit palais, aménagé bourgeoisement. Ce n'était pas la ruine géante, d'une grandeur princière et mélancolique, où s'entêtaient le cardinal Boccanera. L'ancien appartement de gala réglementaire était réduit, comme le train. Il n'y avait plus de salle du trône, ni de grand chapeau rouge accroché sous un baldaquin, ni de fauteuil attendant la venue du pape, retourné contre le mur. Deux pièces successives servant d'antichambres, un salon où le cardinal recevait, et le tout sans luxe, sans confortable même, des meubles d'acajou datant de l'empire, des tentures et des tapis pou-siè-eux, finés par l'usage. D'ailleurs, le visiteur dut sonner longtemps ; et lorsqu'un domestique, qui, sans hâte, remettait sa veste, finit par entre-bailler la porte, ce fut pour répondre que Son Excellence était depuis la veille à Frascati.

Pierre se souvint alors que le cardinal Sanguinetti était en effet un des évêques suburbicaires. Il avait, à Frascati, son évêché, une villa, où il allait parfois passer quelques jours, lorsqu'un désir de repos ou une raison politique l'y poussait.

— Et Son Eminence reviendra bientôt ?

— Ah ! on ne sait pas.... Son Eminence est souffrante. Elle a bien recommandé qu'on n'envoie personne la tourmenter là-bas.

Quand Pierre se retrouva dans la rue, il se sentit tout désorienté par ce premier contretemps. Allait-il, sans tarder davantage, puisque les choses pressaient maintenant, se rendre chez monsieur Fornaro, à la place Navone, qui était voisine ? Mais il se rappela la recommandation que don Vigilio lui avait faite de visiter d'abord les cardinaux ; et il eut une inspiration. Il résolut de voir immédiatement le cardinal Sarno, dont il avait fini par faire la connaissance, aux lundis de donna Serafina. Dans son effacement volontaire, tous le considéraient comme un des membres les plus puissants et les plus redoutables du Sacré Collège, ce qui n'empêchait pas son neveu Narcisse, de déclarer qu'il ne connaissait pas d'homme plus obtus sur les questions étrangères à ses occupations habituelles. S'il ne siégeait pas à la congrégation de l'Index, il pourrait toujours donner un bon conseil et peut-être agir sur ses collègues par sa grande influence.

Directement, Pierre se rendit au palais de la Propagande, où il savait devoir trouver le cardinal. Ce palais, dont on aperçoit la lourde façade de la place d'Espagne, est une énorme construc-

tion nue et massive qui occupe tout un angle entre deux rues. Et Pierre, que son mauvais italien desservait, s'y perdit, monta des étages qui lui fallut redescendre, un véritable labyrinthe d'escaliers, de couloirs et de salles. Enfin, il eut la chance de tomber sur le secrétaire du cardinal, un jeune prêtre aimable, qu'il avait déjà vu au palais Boccanera.

— Mais sans doute, je crois que Son Eminence voudra bien vous recevoir. Vous avez parfaitement fait de venir à cette heure, car elle est ici tous les matins.... Veuillez me suivre, je vous prie.

Ce fut un nouveau voyage. Le cardinal Sarno, longtemps secrétaire à la Propagande, y présidait aujourd'hui, comme cardinal, la commission qui organisait le culte dans les pays d'Europe, d'Afrique, d'Amérique et d'Océanie, nouvellement conquis au catholicisme ; et, à ce titre, il avait là un cabinet, des bureaux, toute une installation administrative, où il régnait en fonctionnaire maniaque, qui avait vieilli sur son fauteuil de cuir, sans jamais être sorti du cercle étroit de ses cartons verts, sans connaître autre chose du monde que le spectacle de la rue, dont les piétons et les voitures passaient sous sa fenêtre.

Au bout d'un corridor obscur, que des becs de gaz devaient éclairer en plein jour, le secrétaire laissa son compagnon sur une banquette. Puis, après un grand quart d'heure, il revint de son air oppressé et affable.

— Son Eminence est occupée, une conférence avec des missionnaires qui partent. Mais ça va être fini, et elle m'a dit de vous mettre dans son cabinet, où vous l'attendrez.

Quand Pierre fut seul dans le cabinet, il en examina avec curiosité l'aménagement. C'était une assez vaste pièce, sans luxe, tapissée de papier vert, garnie d'un meuble de damas vert, à bois noir. Les deux fenêtres, qui donnaient sur une rue latérale, étroite, éclairaient d'un jour morne les murs assombris et le tapis déteint ; et il n'y avait, en dehors de deux consoles, que le bureau près d'une des fenêtres, une simple table de bois noir, à la moleskine mangée, tellement encombrée d'ailleurs, qu'elle disparaissait sous les dossiers et les paperasses. Un instant, il s'en approcha, regarda le fauteuil défoncé par l'usage, le paravent qui l'abritait frileusement, le vieil encrier ébloussé d'encre.

(A suivre)

#### SUIVEZ CE BON CONSEIL

Vous guérez le rhume le plus opiniâtre en faisant usage du **BAUME RHUMAL**. Il soulage instantanément et guérit rapidement.

**Arthur GLOBENSKY,**  
AVOCAT.  
1586½ Rue NOTRE-DAME

LIBRAIRIE FRANÇAISE

**G. HUREL**

1615 rue Notre-Dame  
MONTREAL

**MAPLE CARD  
&  
PAPER MILLS**



**FABRICANTS  
DE PAPIER.**

Moulin à Portneuf.

MONTREAL - QUE

**J. A. DROUIN,**  
AVOCAT  
Bâtisse de la New York Life, 11<sup>e</sup> Place  
d'Armes, Chambres 315 et 316  
Téléphone 22 43

Imprimé par la Compagnie d'Imprimerie  
Commerciale (limitée), et publié par Aris-  
tide Fillard, au No. 80 rue St-Gabriel,  
Montréal.

**PRÉSENTS UTILES**

Portemonnaies pour dames, plus de 200 variétés.  
Portefeuilles pour Messieurs, au delà de 100 variétés.  
Belles marchandises en cuir.  
Pupitres portatifs, Ecritoires, Calendriers, Portefeuilles.  
Papeterie de choix en boîte de 15 cts à \$5.00.  
Le plus bel assortiment du pays  
Cire à cacheter de toutes teintes et parfumée.  
plus de 20 couleurs différentes, en boîtes—Maintenant.  
Initiales à cacheter en verre coupé—de choix,  
autres initiales en grande variété.

PLUMES ET CRAYONS EN OR.

Marchandises en argent pour usage de bureau ou de bibliothèque.  
Encriers de toutes sortes et de tous prix.

**MORTON PHILLIPS & CIE,**

Montreal

**'North British & Mercantile'**

CIE D'ASSURANCE  
CONTRE LE FEU  
ET SUR LA VIE

Capital.....	\$15,000,000
Fonds Investis.....	58,058,700
Fonds Investien Canada.....	5,200,000
Revenu Annuel.....	12,500,000

Directeur-Gérant :—THOMAS DAVIDSON, Ecr.,

Directeurs Ordinaires — W. W. Ogilvie, A. MacNider, Ecr., Banque de Montréal; Henri Barbeau, gérant général Banque d'Épargne de la cité

La Compagnie, étant la plus forte et la plus puissante qui existe, offre à ses assurés une sécurité absolue et en cas de feu un réglemeut prompt et libéral

Risques contre le Feu et sur la Vie acceptés à des taux modérés.

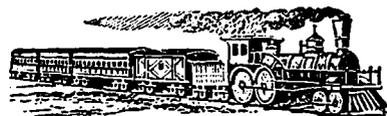
Bureau Principal en Canada :

78 St-François-Xavier, Montréal.

**GUSTAVE FAUTEUX**

Téléphone Bell, No. 318

Agent pour Montréal et les environ



**CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL**

LE ET APRES LE 22 JUIN 1896, LES CONVOIS de ce chemin de fer voyageront comme suit (le dimanche excepté).

Les convois quitteront Lévis

Express pour Petit Métis, le samedi seulement... 2.50  
Express pour la Rivière-du-Loup, Campbellton et Dalhousie .....  
Express direct pour St-Jean, Halifax et Sydney.  
Accommodation pour la Rivière-du-Loup.....

Les convois arriveront à Lévis

Accommodation de la Rivière-du-Loup  
Express direct de St-Jean, Halifax et tous es lunds exceptés .....  
Express de Dalhousie, Campbellton et R du-Loup.....  
Express de Cacouna, dimanche exceptés,....

Les convois arrivant à Lévis à 4.15 heures laissera la Rivière-du-Loup le dimanche au soir, pas le samedi.  
Les chars de l'Intercolonial sont chauffés à la vapeur par la locomotive et ceux entre Montréal et Halifax via Lévis sont éclairés à l'électricité.  
Tous es convois sont réglés par le temps de Montréal.  
Les billets et autres information peuvent être obtenus, sur demande, de

D. R. McDONALD,  
Agent de la ville de Québec,  
49, rue Dalhousie.

Scientific American Agency for

**PATENTS**

CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS, COPYRIGHTS, etc.

For information and free Handbook write to: HUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK. Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the

**Scientific American**

Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, \$3.00 a year; \$1.20 six months. Address, HUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, New York City.

TRADUCTIONS.      REDACTION.      IMPRESSIONS.

**MARC SAUVALLÉ, Journaliste,**

S'occupe de travaux littéraires en tous genres. Traductions, correspondances, rédaction de lettres et de requêtes, préparation de discours, correction de manuscrits et d'épreuves, préparation de mémoires et de rapports, articles de journaux, tous adresses, etc., etc. Bureau - 30 RUE ST. GABRIEL. B. P. BOITE 2184. TELEPHONE 892.

**“ LE SUN ”**

## Compagnie d'Assurance sur la Vie du Canada.

**Siege Social, Montreal.**

ROBERTSON MACAULAY, Président ||  
Hon. A. W. OGILVIE, Vice-Président. ||.....

..... || T. B. MACAULAY, Secrétaire.  
|| IRA B. THAYER, Sur't. des Agences.

G. F. JOHNSTON, Assistant Surintendant des Agences.



L'année 1896 a jusqu'à maintenant, été plus satisfaisante et avec un zèle soutenu de la part de nos agents, elle montrera une augmentation suffisante. Cela veut dire beaucoup pour la compagnie spécialement si l'on considère la crise commerciale qui se fait sentir partout. Ce résultat est surtout dû au fait que le "SUN" du Canada est devenu tout à fait populaire. Sa police sans conditions et son habile, prudente direction ont fait leur œuvre.

### Une Autre Raison.

Le "SUN" du Canada est la première compagnie qui introduisit la police sans conditions et ce fait a pendant de longues années, été une des principales attractions de ses polices. Cette compagnie a, depuis, fait un pas de plus en avant et émet des polices non confiscales. Le contrat d'assurances d'un porteur de police ne peut d'après ce privilège, être résilié aussi longtemps que sa réserve est assez élevée pour acquitté une prime qui, sans qu'il ait besoin de le demander, est payée sous forme d'un emprunt remboursable en tout temps.

DEMANDEZ A NOS AGENTS DE VOUS EXPLIQUER CE SYSTEME

**O. Leger,**

GERANT DÉPARTEMENT FRANÇAIS POUR LA VILLE ET LE DISTRICT DE MONTREAL